CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 – 28 juin 2019

**SC57 Doc.8**

**Problèmes urgents d’utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des problèmes urgents se posant pour que l'utilisation rationnelle des zones humides reçoive une attention accrue au cours de la prochaine période triennale, comme l'a identifié le Secrétariat.

**Introduction**

1. La Résolution XIII.4 *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar* charge le Comité permanent, à sa première réunion plénière suivant chaque session de la Conférence des Parties contractantes, d’identifier, avec l’appui du Secrétariat, un nombre limité de problèmes urgents se posant pour l’utilisation rationnelle des zones humides, dans le contexte du Plan stratégique Ramsar et du programme général pour l’environnement, et nécessitant une attention accrue durant la période triennale.

2. Afin de répondre à cette demande, le Secrétariat a identifié un ensemble de problèmes après examen et analyse des documents suivants :

a. document COP13 Doc.11.1, *Rapport de la Secrétaire générale sur l’application de la Convention: Application au niveau mondial*, dans lequel les rapports nationaux soumis à la COP13 sont passés en revue ;

b. *Perspectives mondiales des zones humides : L’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité*; et

c. *Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial ;* et

d Forum économique mondial : *Global Risks Report 2018*.

3. Le Tableau 1 fournit au Comité permanent une liste des problèmes urgents se posant pour l’utilisation rationnelle des zones humides dans le contexte du Plan stratégique Ramsar (2016 - 2024), organisés en catégories thématiques, qui devraient faire l’objet d’une attention accrue au cours de cette période triennale et qui pourraient étayer divers domaines de travail stratégiques du Comité permanent et avoir un impact positif sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

*Tableau 1 Problèmes urgents se posant pour l’utilisation rationnelle des zones humides*

| **Catégories thématiques** | **Rapports nationaux Ramsar** | **Perspectives mondiales des zones humides** | **Évaluations/rapports réalisés par l’ONU[[1]](#footnote-1)** | **Global Risks Report, Forum économique mondial** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Absence de liens avec les stratégies, plans et investissements nationaux en faveur du développement durable et d’intégration dans ces stratégies, plans et investissements** | L'intégration des avantages des zones humides dans les stratégies nationales de développement durable et les processus de planification progressent lentement. | Les zones humides ne sont pas intégrées dans les stratégies de développement durable. | L'intégration des avantages des zones humides dans les plans relatifs à l'agriculture, à la pêche, à l'eau, à l'énergie et à l'exploitation minière fait défaut. | Les solutions fondées sur la nature ne sont pas bien intégrées dans les stratégies nationales. La gestion des zones humides fonctionne généralement indépendamment des autres stratégies et processus de développement. Les avantages quantifiables des services écosystémiques sont mal compris. |
| Les progrès en matière d'évaluation des fonctions, des services et des avantages des zones humides sont lents, et la mise en œuvre de programmes relatifs aux zones humides qui contribuent à la réduction de la pauvreté ou à la sécurité alimentaire et hydrique reste un défi. | Souvent, les décideurs ne savent pas reconnaître tout l’éventail des valeurs des zones humides, ce qui limite leur capacité à plaider efficacement en faveur de leur inclusion dans les stratégies et plans nationaux. |
| Des niveaux élevés de coopération intersectorielle et institutionnelle font défaut. Un environnement politique favorable peut grandement contribuer à promouvoir le développement durable. |
| **Une planification et une gestion plus efficaces des zones humides s’imposent** | Aucun progrès réel n’a été enregistré dans la planification efficace et la gestion intégrée des sites Ramsar. Les menaces qui pèsent sur les sites Ramsar ne cessent d'augmenter. | Les Sites Ramsar et les autres zones humides ne sont pas dotés de plans de gestion et lorsque ces plans existent, leur mise en œuvre est faible. | Augmentation du stress hydrique et de la rareté de l'eau. Absence de plans opérationnels, d'arrangements transfrontaliers et de mécanismes de gouvernance et de gestion de l'eau. | Le déficit hydrique dans le monde atteindra 40% d'ici à 2030 si l’on maintient le *statu quo*. Une meilleure gestion des ressources en eau s’impose. |
| Une utilisation plus efficace des nouvelles technologies s’impose pour améliorer les prises de décisions liées à la gestion de l'eau, à l'atténuation des effets du changement climatique et à l’adaptation à ce changement. |
| **La participation diversifiée et inclusive à la planification et à la gestion des zones humides est limitée** | L'application de lignes directrices visant à renforcer la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides semble limitée. | Il importe que la participation des parties prenantes à la gestion des zones humides et aux prises de décisions soit plus diversifiée et plus inclusive. |  |  |
| **Les Informations sur les inventaires et l'étendue des zones humides manquent** | Les inventaires des zones humides sont actuellement limités. Des inventaires plus complets sont essentiels pour suivre les progrès accomplis par rapport aux ODD. | Manque d'informations fiables sur les inventaires des zones humides et de suivi de l'étendue des zones humides. |  | Une utilisation efficace des nouvelles technologies est nécessaire pour détecter et quantifier les risques liés à l'eau. |
| **Les pertes de zones humides ne sont pas atténuées par la restauration** | Les progrès en faveur de la restauration des zones humides ralentissent. | Bien que le nombre de zones humides créées par l’homme ait été multiplié par deux depuis 1970, leurs superficies sont petites par rapport aux zones humides naturelles. |  |  |
| **Les cadres politiques et juridiques ne débouchent pas sur une conservation et une utilisation efficaces des zones humides** | La perte continue de zones humides exige que toutes les Parties contractantes prennent de toute urgence des mesures pour élaborer et mettre en œuvre une politique/stratégie en faveur des zones humides tenant compte des problèmes liés aux zones humides et prévoyant des mesures ciblées pour y remédier. | Absence de dispositions juridiques et politiques au niveau national. Tous les pays ont besoin de politiques nationales en faveur des zones humides. | La gestion des zones humides en tant qu'infrastructures naturelles faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin hydrographique est en recul. | Il n'existe pas d'environnement politique propice à l'adoption de solutions fondées sur la nature. Par exemple, dans l'agriculture, les subventions et les incitations fournies aux agriculteurs doivent souvent être réorientées pour soutenir l'utilisation rationnelle des zones humides. |

1. Comprend le *UN World Water Development Report* et le *Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial*. [↑](#footnote-ref-1)